

Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères  
du Nord Seine et Marne  
77122 MONTHYON

Envoyé en préfecture le 19/12/2018  
Reçu en préfecture le 19/12/2018  
Affiché le 19/12/2018  
ID : 077-257704916-20181218-DELIB201845-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

Date de convocation : 11 décembre 2018  
Date de réunion : 18 décembre 2018

Nombre de Délégués :  
 › En exercice : 57  
 › Présents : 30  
 › Représentés : 2  
 › Votants : 32

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit décembre, le Comité Syndical s'est réuni en ses lieu et place habituels, sous la présidence de Monsieur Jean-François, LEGER Président du SMITOM

Étaient présents :

Groupement de Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants	Groupement de communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
Val d'Europe Agglomération	M. CHAMBAULT		SMICTOM de la Région de Coulommiers	M. LEGER M. AUBRY M. SAUVAGE Mme RAIMBOURG M. BARBAUD M. BOURCHOT M. FRERE M. NALIS Mme SCHIVO M. STEHLIN	M. DHORBAIT M. HORDE M. JACOTIN M. NICAISE
C.C. du Pays de l'Ourcq	Mme BEAUVAIS Mme CALDERONI				
Monthyon	M. DECUYPERE				
C.C. Plaines et Monts de France	M. HIRAUX M. LECOMTE M. DUBOIS M. COURTIER Mme SUTTER-VINCENZI	M. LEVEAU	C.A. du Pays de Meaux	Mme BOURGUIGNON M. BRIET M. LAMOTTE M. MENIL M. DEVAUCHELLE	M. BOTTIN

Étaient représentés :

M. BELLANGER (Pays de l'Ourcq) ayant donné pouvoir à Mme BEAUVAIS  
M. TRAWINSKI (SMICTOM) ayant donné pouvoir à M. SAUVAGE

Étaient absents excusés et non représentés :

Groupement de Communes	Délégués titulaires	Groupement de communes	Délégués titulaires
Val d'Europe Agglomération	M. ALLEMANDOU M. FABRIANO M. SCHILLINGER	C. C. des 2 Morins	M. PERRES
C.C. Plaines et Monts de France	M. LENFANT M. JOYEAU M. PATUROT M. PROFFIT M. SZYSZKA M. VANLERBERGHE M. PINTURIER M. VARTANIAN M. CHANGION	C.C. du Pays Créçois	M. DECOUTURE Mme BADRE M. COCHARD Mme LYON M. PREVOST
		C.A. du Pays de Meaux	M. BELIN M. MAURICE M. DHUICQUE Mme CHOPART M. DREVETON Mme DUMAINE M. SARAZIN M. RODRIGUES Mme SCHMIDT
SMICTOM de la Région de Coulommiers	M. DURAND M. VALLEE M. DELESTRET M. LAPLAIGE		

Secrétaire de séance : M. HIRAUX Pascal



**OBJET : MODIFICATION DES TARIFS D'ACCES EN DECHETERIES POUR LES PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITES DU TERRITOIRE DU SMITOM NORD SEINE-ET-MARNE A COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 8 décembre 2005 adoptant la charte des bonnes pratiques en déchèteries à usage des artisans, commerçants, agriculteurs et industriels,

VU les délibérations du Comité Syndical en date des 10 avril 2006, 6 décembre 2006, 25 mars 2009, 24 juin 2009, du 14 décembre 2011, du 20 février 2013 et du 18 décembre 2013 portant modifications du règlement intérieur des déchèteries,

CONSIDERANT l'avis du bureau syndical réuni en date du 13 novembre 2018,

CONSIDERANT les nouveaux marchés d'exploitation des déchèteries et les coûts d'exploitation en baisse,

CONSIDERANT la grille tarifaire modifiée comme suit :

Compte tenu des nouveaux marchés et des coûts en baisse, il est proposé d'appliquer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans l'ensemble des déchèteries du SMITOM, les tarifs suivants :

- Pour les collectivités :

Type de déchet	Coût (€/m <sup>3</sup> )	Ancien coût (€/m <sup>3</sup> )	Evolution du coût
DIB	27,79 €	54,54 €	- 49%
Gravats	40,39 €	72,72 €	- 44%
Incinérables	21,25 €	18,18 €	+ 17 %
Végétaux	9,04 €	9,09 €	- 0,6 %
Ferraille	0,00 €	9,09 €	-100%
Carton	10,00 €	18,18 €	-45 %

- Pour les artisans ayant signé la charte :

Type de déchet	Nombre de bons À partir de janvier 2019	Nombre de bons Avant janvier 2019
DIB	3 bons / m <sup>3</sup>	6 bons / m <sup>3</sup>
Gravats	4 bons / m <sup>3</sup>	8 bons / m <sup>3</sup>
Incinérables	2 bons / m <sup>3</sup>	2 bons / m <sup>3</sup>
Végétaux	1 bon / m <sup>3</sup>	1 bon / m <sup>3</sup>
Ferraille	0 bon / m <sup>3</sup>	1 bon / m <sup>3</sup>
Carton	1 bon / m <sup>3</sup>	2 bons / m <sup>3</sup>

CONSIDERANT que les tarifs feront l'objet chaque année d'une revalorisation,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte** les modifications des tarifs d'accès en déchèteries pour les dépôts issus des usagers professionnels et des collectivités du territoire du SMITOM du Nord Seine-et-Marne à compter du 1er janvier 2019, décrit ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et à prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la présente.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus, et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME A L'ORIGINAL

Le Président  
Jean-François LESIER